



Communauté d'agglomération

BP 317

2, rue du Président Franklin Roosevelt

45203 Montargis Cédex

tél. 02 38 95 02 02

fax : 02 38 95 02 29

E.mail : agglo-montargoise@wanadoo.fr

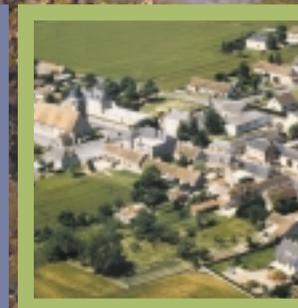
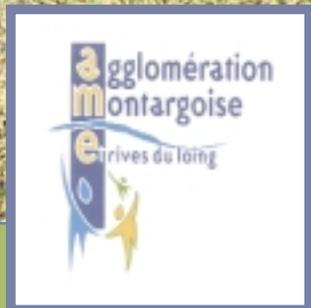
<http://www.agglo-montargoise.fr>



AME

Rapport annuel de l'AME
pour l'année 2002

2002





Sommaire

- | | | | |
|----------|---|-------|--|
| p. 2 | • L'édito du Président | p. 15 | • L'eau |
| p. 3 | • Les élus | p. 16 | • L'assainissement |
| p. 4 | • Le Conseil communautaire et le Bureau | p. 17 | • Les transports urbains |
| p. 5 | • Le travail des Commissions | p. 18 | • L'organisation des services |
| p. 6 | • Les nouvelles compétences de la Communauté | p. 19 | • Les moyens humains |
| p. 7 | • 2002 : une année pour définir l'intérêt communautaire | p. 20 | • Le compte administratif 2002 : grands équilibres
soldes d'épargne |
| p. 8 | • Le développement économique | p. 21 | • Le compte administratif 2002 : Les dépenses |
| p. 9 | • La politique de la Ville | p. 22 | • Le compte administratif 2002 : Les recettes |
| p. 10-11 | • L'Aménagement de l'espace et de l'Habitat | p. 23 | • Le compte administratif 2002 : La dette |
| p. 12-13 | • La culture et le sport | p. 24 | • Les principaux investissements de l'année 2002 |
| p. 14 | • La collecte et le traitement des ordures ménagères | p. 25 | • Annexe : la composition des commissions (sommaire) |



Edito du Président



Voici le premier Rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération. En effet, l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, tiré de la loi N.99-586 du 12 juillet 1999, impose au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Le présent rapport fait le bilan d'activité de l'AME par thèmes et le bilan financier général retracé dans le Compte administratif 2002 .

2002 aura été une année pour définir ce qui relève de l'intérêt communautaire, suite à la transformation du District en Communauté d'agglomération. Il s'agissait de distinguer, dans les nouvelles compétences de l'AME, les actions et les équipements qui continueront à relever du niveau communal, de ceux qui par leur étendue, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal doivent être gérés par la Communauté d'agglomération.

2002 est aussi la première année de fonctionnement avec le passage de la Communauté à la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Perçue auparavant par les communes, c'est maintenant uniquement l'AME qui perçoit cette recette venant des entreprises. En déduisant le montant des charges qui lui a été transféré, la Communauté reverse aux communes une attribution de compensation et une dotation de solidarité communautaire. L'intérêt de la TPU est de stopper la concurrence entre les communes pour l'implantation des entreprises, et de permettre la mutualisation des moyens pour assurer le développement économique et touristique de l'agglomération montargoise.

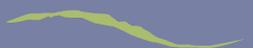
La vocation de la Communauté d'agglomération est donc d'associer ses communes membres à la conduite de projets intercommunaux en assurant une cohérence d'ensemble, dans l'intérêt général.

Je souhaite que ce document contribue à une meilleure information des élus et de leurs administrés sur les finances et les actions de la Communauté d'agglomération.

Jean-Pierre DOOR

*Président de la Communauté d'Agglomération
Député-Maire de Montargis*

Les élus



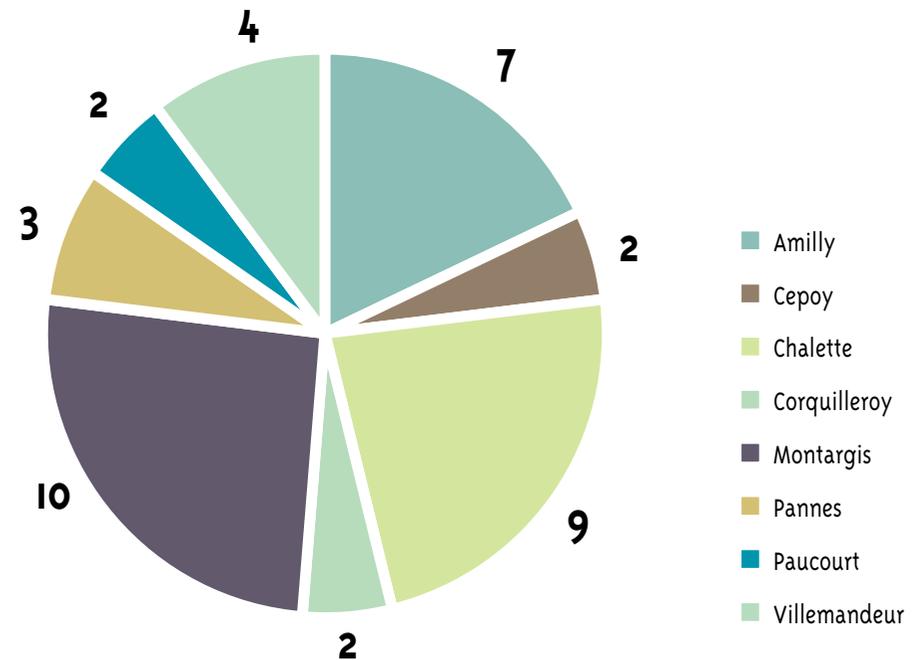
Le Conseil communautaire et le Bureau

- Le Conseil communautaire comprend 39 membres. Il doit se réunir au minimum 4 fois par an. En 2002, il s'est réuni en 9 occasions et a pris 180 délibérations dont 179 à l'unanimité.
- Chaque réunion du Conseil est précédée d'une réunion du Bureau. Ce dernier est constitué d'un Président, du Premier Vice-Président et des Vice-Présidents et chacune des communes y est représentée.

Les fait marquants de l'année 2002 ont été :

- **Conseil du 31/01/2002** : Approbation des statuts de la Communauté
- **Conseil du 28/03/2002** : Approbation du budget primitif et fixation du taux d'imposition de taxe professionnelle
- **Conseil du 27/06/2002** : Approbation du compte administratif 2001 et définition de l'intérêt communautaire dans les domaines de la politique de la ville, du développement économique, de la politique sportive
- **Conseil du 03/10/2002** : Adoption du règlement intérieur, élection de deux Vice-Présidents supplémentaires et constitution des Commissions permanentes

Nombre de délégués par commune



Le travail des Commissions

- Pour préparer les décisions prises lors des Conseils, 13 Commissions ont été constituées sur les domaines suivants (entre parenthèses le nombre de réunions tenues en 2002) :
Développement économique (7), Finances (6), Intercommunalité (1), Travaux (3), Urbanisme et logement (6), Transport (2), Affaires culturelles (5), Sport (8), Affaires sociales (3), Sécurité et accessibilité (31 études de dossiers et 63 visites), Appels d'offres (7), Environnement (0), Services publics locaux (0).
- Chaque Commission est constituée d'un délégué par commune (cf. composition des Commissions en annexe) et est supervisée par un Vice-Président. Le Conseil communautaire a désigné 11 Vice-Présidents de Commission.
- La Commission locale d'évaluation des transferts de charges est une instance consultative spécifique aux groupements en taxe professionnelle unique qui a pour vocation de réaliser l'évaluation financière des transferts de compétences entre les communes et la Communauté. Elle comporte au moins un membre de chaque commune. Au cours de l'année 2002, elle s'est réunie en 2 occasions.



Les compétences de la Communauté

Conformément à la loi Chevènement (11/07/99), les communautés d'agglomération doivent exercer au minimum 4 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles (à choisir parmi 5). La Communauté exerce donc les compétences suivantes :

- **Les compétences obligatoires**

- Développement économique (d'intérêt communautaire)
- Aménagement de l'espace (d'intérêt communautaire) et transports urbains
- Politique de l'habitat et du logement (d'intérêt communautaire)
- Politique de la ville (d'intérêt communautaire)

- **Les compétences optionnelles retenues par la Communauté**

- Voirie et parcs de stationnement (d'intérêt communautaire)
- Assainissement
- Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs (d'intérêt communautaire)

- **Les compétences facultatives** (et notamment la communauté reprend les autres compétences exercées antérieurement par le District) :

- Ramassage et traitement des ordures ménagères,
- Production, transport et stockage de l'eau potable
- Politique touristique, politique culturelle, politique sportive (d'intérêt communautaire), politique du contrat d'agglomération
- Elaboration, suivi, révision des documents d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme, et exercice du droit de préemption
- Institut Médico-Educatif, Office des retraités et personnes âgées du DAM, Comité des œuvres sociales
- Lutte en faveur de l'illettrisme, et construction, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

2002 : une année pour définir l'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire se détermine à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire. Tout au long de l'année 2002, le Conseil communautaire a travaillé à la définition de cet intérêt communautaire dans de nombreux domaines :

- **Politique de la ville** : Le contrat de ville, le financement de la mission locale, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le dispositif « Ville Vie Vacances » ont été reconnus d'intérêt communautaire.
- **Voirie** : Ont été reconnues d'intérêt communautaire les anciennes voies districales, les voies des zones économiques communautaires et, à l'avenir, les voies d'intérêt communautaire sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et les axes structurants pour la circulation de l'agglomération, les voies desservant un équipement communautaire, ainsi que les liaisons intercommunales supportant un trafic supérieur à la seule circulation entre communes concernées.
- **Développement économique** : La zone Arboria, la zone KM 110, la zone du Tourneau ont été reconnues d'intérêt communautaire.
- **Politique touristique** : Le camping de la Forêt à Montargis est reconnu d'intérêt communautaire. L'AME et l'office du tourisme ont également passé une convention formalisant les relations entre l'office et la collectivité.
- **Politique culturelle** : Le Salon du Livre a été reconnu d'intérêt communautaire.
- **Equipements sportifs** : Le Vélodrome de la Forêt est depuis 2002 un équipement sportif d'intérêt communautaire et rejoint ainsi dans cette catégorie le complexe sportif du Château Blanc.

Le Développement Economique

- Début 2002, le groupe de travail «affaires économiques, commerciales et touristiques» est transformé en Commission permanente «Développement économique et touristique - Formation - Emploi».

- Le Président de L'AME et les représentants des principales organisations commerciales ont signé le 13 mai 2002 **une Charte d'Orientation et de Développement Commercial**. Il s'agit là de l'aboutissement d'un travail engagé depuis septembre 1996 et pris en charge à compter de 2001 par le groupe de travail développement économique. Cette charte d'une durée de 5 ans, servira de référence pour motiver les choix établis en Commission d'Equipement Commercial. Les grands axes définis dans cette charte sont :

- **Renforcer et développer l'attractivité du centre ville de Montargis**
- **Renforcer le pôle nord de Châlette**
- **Optimiser le rayonnement du pôle d'Antibes**
- **Améliorer la lisibilité du pôle de la ZA de Villemandeur**
- **Dynamiser le maillage de proximité dans les centre-bourgs de l'ensemble de l'agglomération**
- **Ne pas chercher à accroître davantage une emprise déjà forte sur les cantons environnants**



- En mai 2002, la Communauté a reconnu d'intérêt communautaire **les actions d'aides économique à l'implantation ou au transfert d'entreprises sur l'agglomération en partenariat avec le Conseil Général et/ou le Conseil Régional**. L'objectif poursuivi est de mettre en œuvre une véritable politique économique permettant de développer et de pérenniser l'emploi sur le territoire communautaire. Cette procédure débouche dès le mois de juin sur l'attribution d'un fonds de concours pour la société SOFEDIT.

- En juin 2002, l'intérêt communautaire est élargi à de nouvelles actions : promotion économique, prospection, aide à la création d'entreprise, actions de développement touristique, études techniques, juridiques, et financières des projets de développement économique, observatoire économique, charte d'orientation et de développement commerciale. **L'année 2002 a également vu la reconnaissance d'intérêt communautaire de trois zones d'activité et du camping** (cf. page précédente).

- L'AME a organisé à Amilly **un séminaire sur le thème du développement touristique** dans l'est du Loiret le 24 juin 2002.

La Politique de la Ville

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la Communauté a reconnu d'intérêt communautaire un certain nombre de dispositifs contractuels concernant le développement urbain et la prévention de la délinquance.

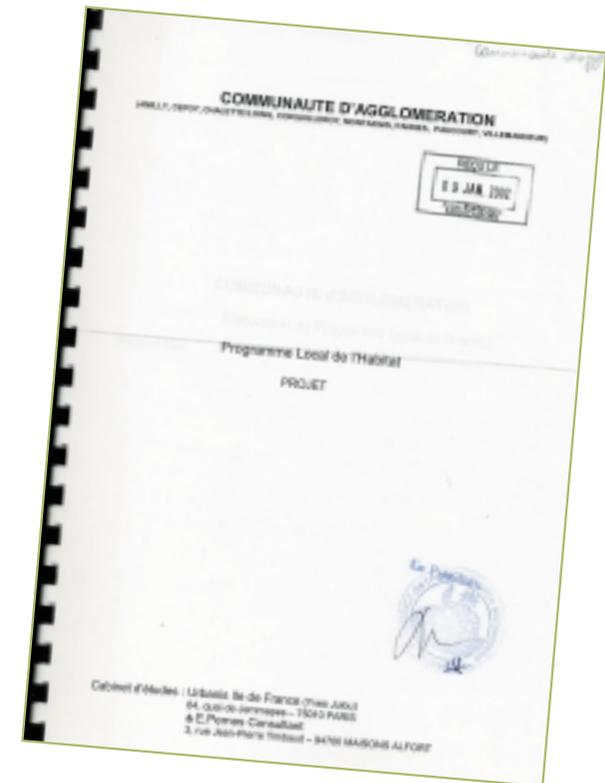
- **Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** est un «dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté». La circulaire N°899-40 relative aux PLIE précise que l'échelle intercommunale est le périmètre plus pertinent pour la définition et la mise en œuvre des plans. Le PLIE a donc été reconnu d'intérêt communautaire le 29/06/2002.
- **Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** créé par la circulaire du 17 juillet 2002 se substitue aux conseils communaux de prévention de la délinquance. Il s'agit d'une instance de concertation mobilisant les institutions publiques ou privées concernées par la lutte contre l'insécurité. Le conseil dresse le constat des actions existantes, définit et coordonne les actions nouvelles à mener. Il encourage les initiatives en matière de prévention, d'aide aux victimes. Il favorise également le développement d'alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que le développement de mesures sociales, sanitaires et d'insertion pour prévenir la récidive. Pour finir le conseil prend en charge le suivi du Contrat Local de Sécurité. Lors du Conseil du 07/11/2002, l'AME décide de s'associer à ses 8 communes membres pour créer un CLSPD à l'échelle de l'agglomération.
- **Le dispositif «Ville Vie Vacances»** est un dispositif interministériel de prévention de la délinquance à destination des jeunes résidents des quartiers populaires. Ce dispositif permet aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances. Suite au conseil du 07/11/2003, des projets développés dans le cadre du dispositif OVVV reconnu d'intérêt communautaire pourront être menés par l'AME.
- Depuis 2002, la Communauté se substitue à ses communes membres pour le financement de la **mission locale**. Créée en janvier 2001, elle propose des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans sur les 8 communes de l'agglomération.
- **Dans le cadre de cette compétence et du contrat de ville, l'agglomération a validé 35 dossiers en 2002** : 8 actions dans le cadre du renouvellement urbain et du logement, 2 actions concernant les services publics dans les quartiers, 2 dossiers sur l'insertion et l'emploi, 14 dossiers éducation, culture, loisirs, 5 dossiers concernant l'action sociale et la santé.... Sur les 35 dossiers, 21 sont des actions nouvelles et 14 sont des reconductions d'actions antérieures. En 2002, le budget global (fonctionnement et investissement) utilisé dans le cadre du contrat de ville s'est élevé à 216 K€.

L'aménagement de l'espace et de l'Habitat

• L'habitat :

- En premier lieu, une étude préalable a permis aux élus de définir une stratégie d'actions concrètes visant à la prise en compte des besoins en logement de l'ensemble des habitants et de pallier les dysfonctionnements urbains repérés dans l'agglomération.
- En deuxième lieu, sur cette base, une concertation a été menée avec les partenaires membres du comité de pilotage, tels que les communes membres, la Sous-Préfecture, la DDE, la CAF du Loiret, le Conseil Régional, l'AIDAPHI, les bailleurs sociaux, la DDASS.
- **Enfin, un PLH a été adopté en juin 2002** sur la base de cinq orientations :

1. Conforter la croissance démographique
2. Assurer un développement territorial équilibré de l'agglomération
3. Limiter le rassemblement des ménages en difficulté dans une commune ou dans un quartier
4. Faire évoluer le parc de logements
5. Doter l'AME et ses partenaires d'un outil pour la définition et le suivi de la politique de l'habitat



• La révision du contrat d'agglomération :

- Le contrat d'agglomération dans lequel trois orientations ont été déclinées :

1. **Développement Economique,**
 2. **Patrimoine naturel, Tourisme, Culture et Sport**
 3. **Habitat, Cadre de vie et Déplacements,**
- a été signé entre l'AME et la Région Centre pour la période 2000-2004.

- Aussi, les élus ont engagé en 2002, une négociation avec la Région pour la révision de ce contrat.

- **En décembre 2002, ils ont déterminé les opérations maintenues, les opérations modifiées et les opérations reportées.** En 2003, le contrat d'agglomération révisé sera soumis à l'approbation du Conseil Régional du Centre.



La Culture

- **Deux audits sur la compétence «culture» ont été lancés en 2002 :**

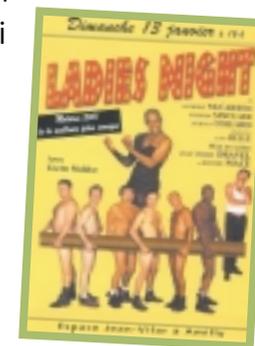
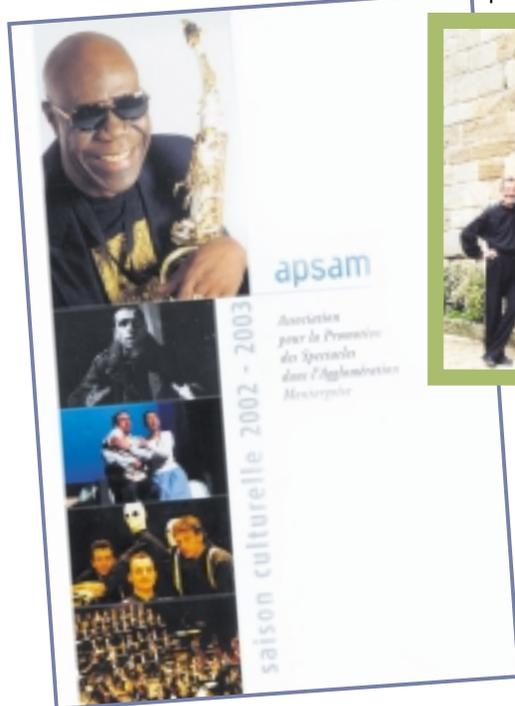
- Un audit "lecture publique" dans l'objectif de définir un réseau de médiathèques et de signer un contrat "ville-lecture" avec la DRAC.
- Un audit ayant vocation à servir d'appui pour la définition de la politique culturelle en matière d'événementiels, de festivals...

- **Le Salon du Livre** a été reconnu d'intérêt communautaire et a bénéficié d'une participation financière et technique ainsi que d'une mise à disposition de personnel.

- **En 2002**, la communauté a versé des subventions de fonctionnement à différentes associations : Théâtre du masque d'or (troupe de théâtre) 15,2 K€, Atelier de l'Arabesque (troupe de théâtre) 4,5 K€, Tivolio (atelier de théâtre) 3,0 K€. **La communauté a également subventionné l'APSAM** (promotion des spectacles, organisation de la saison culturelle) à hauteur de 131,11 K€. Cette subvention a permis la mise en œuvre d'une

programmation de qualité. Ainsi, la saison culturelle 2002 affichait, entre autres spectacles, deux pièces de théâtre primées aux Molières 2001 "Ladies Night" en janvier et "Les Directeurs" en avril, ainsi que la pièce de Molière "Le malade imaginaire" et la représentation musicale de "Selva Morale e Spirituale" de Monteverdi au mois de décembre.

- **Les moyens humains** de ce service ont été renforcés avec le recrutement de 2 agents sur ce pôle de compétence.



Le Sport

- **En 2002**, la Communauté a défini sa politique sportive et a reconnu d'intérêt communautaire un certain nombre d'actions ou d'équipements. C'est le cas notamment de **l'association Basket Agglo** qui a, ainsi, pu bénéficier d'une subvention de 13 K€.
- **En 2002**, l'AME a élaboré un projet de «**stage sportif intercommunal**» devant se dérouler pendant les vacances de Pâques et de l'été. Ce stage est intégré dans le dispositif «**Ville Vie Vacances**» (cf. politique de la ville page précédente). Il a concerné une trentaine de jeunes âgés de 11 à 18 ans.
- **Les moyens humains** de ce service ont été renforcés avec la création d'un poste à temps plein et d'un poste à temps partiel (soit 1,6 équivalent temps plein)



La collecte et traitement des ordures ménagères



- Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté est membre avec d'autres EPCI du SMIRTOM (syndicat mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères) auquel elle verse une contribution (4,198 M€ en 2002).
- Le personnel de la Communauté mis à disposition du SMIRTOM a été transféré à ce dernier à compter du 1er avril 2002. Le service de la collecte est assuré par 65 agents fin 2002. En 2002, le SMIRTOM a collecté sur l'ensemble de son territoire 27.242 tonnes de déchets. Il existe deux types de collecte : **la collecte traditionnelle** (85% du tonnage collecté) effectuée en porte à porte ou par l'intermédiaire de points de regroupement (bacs) en zone rurale et **la collecte dite sélective** (15%) effectuée par le biais de points d'apport volontaire (colonnes). A ce volume, viennent également s'ajouter 14.444 tonnes de déchets apportés directement en déchetterie. Le coût à la tonne de la collecte est de 80,42€ TTC.

- Le traitement des ordures ménagères s'effectue de **4 manières différentes** :
 - **Compostage et incinération à l'usine d'Amilly effectués par l'entreprise NOVERGIE**
 - **Tri et valorisation par filière de matière au centre de tri du Val de Loire effectués par SOCCOIM-ONYX (collecte sélective)**
 - **Transport et enfouissement en décharge au centre de Saint Aignan des Gués par le CET (déchets non valorisables)**
 - **Broyage et compostage sur la plate-forme d'Amilly par ECOSYS (déchets verts)**
- En 2002, le SMIRTOM a traité 45.154 tonnes de déchets dont 50,6% **par valorisation** (compostage et recyclage) et 49,4% **par élimination (incinération et enfouissement)**. Le coût à la tonne du traitement est de 72,30€ TTC.
- Le 15 avril 2002, le système de traitement chimique des fumées de l'usine d'incinération d'Amilly a été victime d'un incendie obligeant l'arrêt du fonctionnement de l'usine et engendrant pour l'avenir des coûts de remise en état.

L'eau

- Depuis 1984, la Communauté est compétente en matière de production, traitement, transport et stockage de l'eau potable pour 5 de ses communes membres. Elle exerce cette compétence par voie de délégation de service public confiée à la Lyonnaise des Eaux France. Pour financer l'exploitation du service, l'entreprise lève une redevance sur l'utilisateur. Toutes les communes, ayant gardé à leur charge la distribution de l'eau, perçoivent un complément de prix.
- Pour exercer sa compétence, la Communauté dispose d'un réseau de 390 km de canalisations et de 7 réservoirs. L'eau distribuée est d'origine souterraine et provient des forages de la Chise et de l'Aulnoy. En 2002, 4,164 Millions de m³ ont été distribués et 3,229 millions de m³ ont été commercialisés. Le service compte 18 234 clients (particuliers, industriels, administration) pour une population concernée de 49 059 habitants.
- La qualité de l'eau produite reste moyenne quant à la teneur en nitrates et en pesticides. En 2002, des équipements de traitement des pesticides (SKIDS) ont été installés, ce qui a renchérit le prix de l'eau.



Tarifs particuliers et industriels HT en euros		Abonnement			Tarif au m ³		
		Part Lyonnaise des Eaux	Part Communes	Total	Part Lyonnaise des Eaux	Part Communes	Total
Amilly	au 01/09/2002	27,82	-	27,82	0,8901	0,0429	0,9330
Chalette	au 01/02/2002	28,11	-	28,11	0,8987	0,0302	0,9289
Montargis	au 01/11/2002	27,99	-	27,99	0,8941	0,0305	0,9246
Pannes	au 01/10/2002	27,92	-	27,92	0,8918	0,0705	0,9623
Villemandeur	au 01/09/2002	27,83	-	27,83	0,8901	0,0610	0,9511

L'assainissement

- Compétente en matière d'assainissement depuis sa création en 1959, la Communauté a délégué à la Lyonnaise des Eaux France la collecte et le traitement des eaux usées. Pour financer l'exploitation du service, l'entreprise perçoit de l'utilisateur la redevance d'assainissement. La Communauté garde à sa charge le financement des investissements qui est couvert par une surtaxe (complément de prix venant s'ajouter à la redevance).
- Pour exercer sa compétence, la Communauté dispose d'un réseau de 268 km, de 90 postes de relevage et de 3 stations d'épuration situées à Châlette, Amilly et Pannes. En 2002, la Communauté a réalisé pour 11,138 M€ d'investissements. Le réseau a été étendu de 18 km. En 2002, 3,891 millions de m³ d'eaux usées ont été traités dans les 3 stations et 3,145 millions de m³ ont été facturés. Le service compte 18.095 usagers : 18.077 "foyers" et 18 industriels.
- **Faits marquants de l'année 2002** : La première tranche de la nouvelle station à Châlette a été mise en service le 04/12/2002. Cette nouvelle station représentera un projet d'un coût global de 17,4 M€ à son achèvement prévu fin 2003.



Tarifs HT en euros		Abonnement			Tarif au m ³		
		Part Lyonnaise des Eaux	Part Communauté	Total	Part Lyonnaise des Eaux	Part Communauté	Total
Amilly	au 01/09/2002	17,610	4,570	22,180	0,652	0,979	1,630
Cepoy	au 01/10/2002	17,730	4,570	22,300	0,643	0,979	1,621
Chalette	au 01/02/2002	17,750	4,570	22,320	0,659	0,979	1,637
Corquilleroy	au 01/10/2002	17,730	4,570	22,300	0,643	0,979	1,621
Montargis	au 01/11/2002	17,790	4,570	22,360	0,653	0,979	1,632
Pannes	au 01/10/2002	17,700	4,570	22,270	0,654	0,979	1,633
Paucourt	au 01/10/2002	17,730	4,570	22,300	0,643	0,979	1,621
Villemandeur	au 01/09/2002	17,650	4,570	22,220	0,652	0,979	1,630

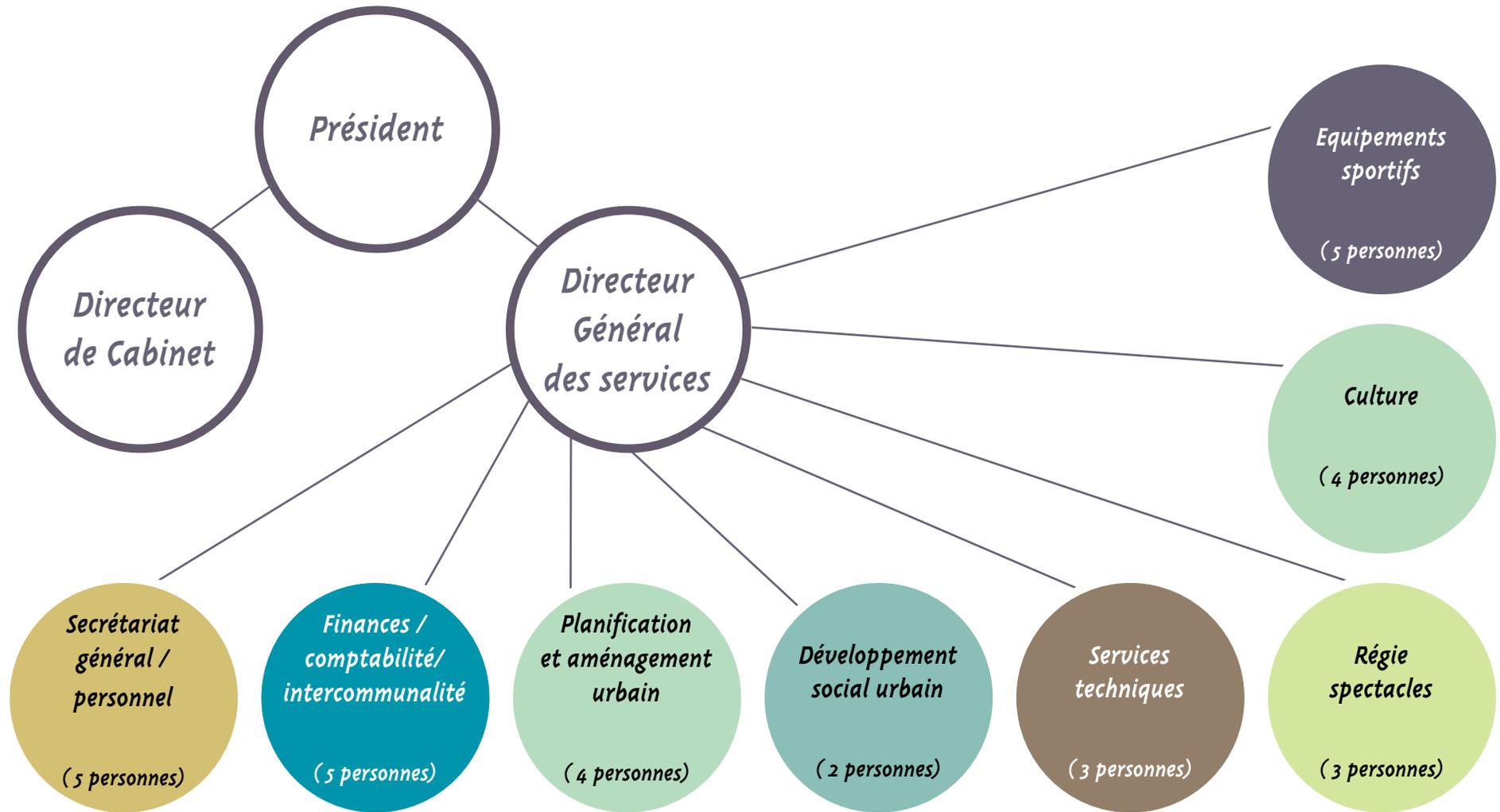
Les transports urbains

- La Communauté exerce la compétence transports urbains depuis 1966. Ce choix est confirmé par la transformation en communauté d'agglomération : il s'agit d'une des compétences obligatoires de cette catégorie de groupement. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté a recours à une délégation de service public. La Communauté a, ainsi, signé une convention avec la STAM (Société des Transports de l'Agglomération Montargoise) pour l'exploitation et la gestion du service public de transports en commun urbains moyennant le versement d'une contribution forfaitaire. Elle garde, en revanche, à sa charge la réalisation des investissements (achats ou rénovations de bus...).
- La STAM compte fin 2002 un effectif de 54 personnes dont 41 conducteurs (48 équivalents temps plein). Les bus ont parcouru 932 706 km, résultat en diminution par rapport à 2002. Les usagers de la STAM ont effectué 1.610.424 voyages dont 956.198 à titre payant (39% de tickets/carnets et 61% d'abonnements). Le nombre global des voyages a diminué de 0,4% ; en revanche le nombre de voyages à titre payant a augmenté de 4,8%.
- La Communauté met à disposition de la STAM un parc de 29 bus dont la moyenne d'âge est de 12,8 ans fin 2002. En 2002, un nouveau bus est entré dans la "flotte" tandis qu'un autre bus âgé de 23/24 ans a été réformé.
- La STAM finance le service par le biais des tarifs pratiqués sur les voyageurs à titre payant ainsi que par une contribution du budget communautaire qui en 2002 s'est élevée à 2,198 M€. En 2002, la communauté a décidé une hausse de 1,7% des tarifs des titres encadrés et de 1,36% sur les titres non encadrés.



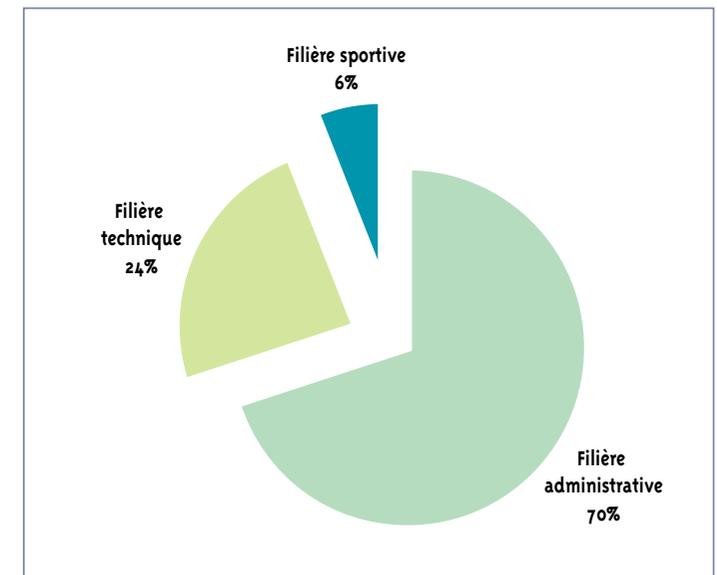
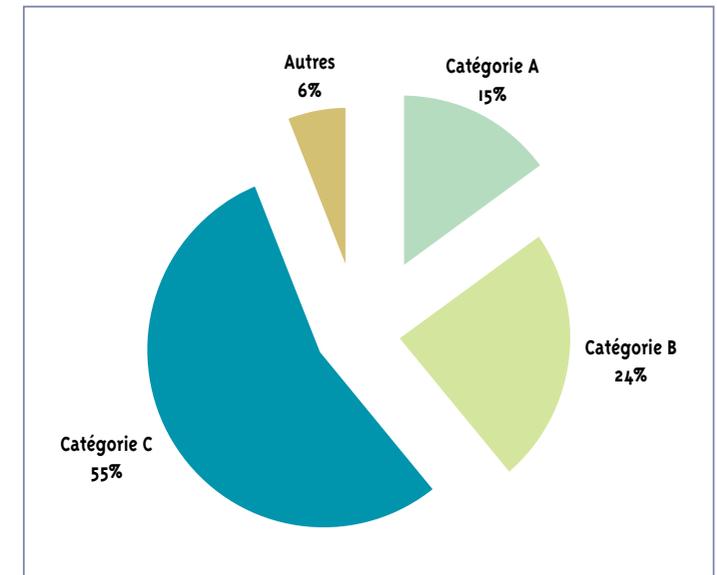
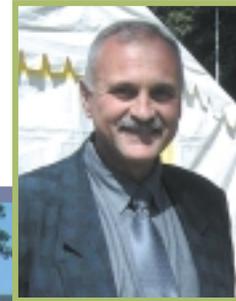
L'organisation des services

- L'organisation des services s'articule autour de 8 pôles qui sont le reflet des activités de la Communauté.



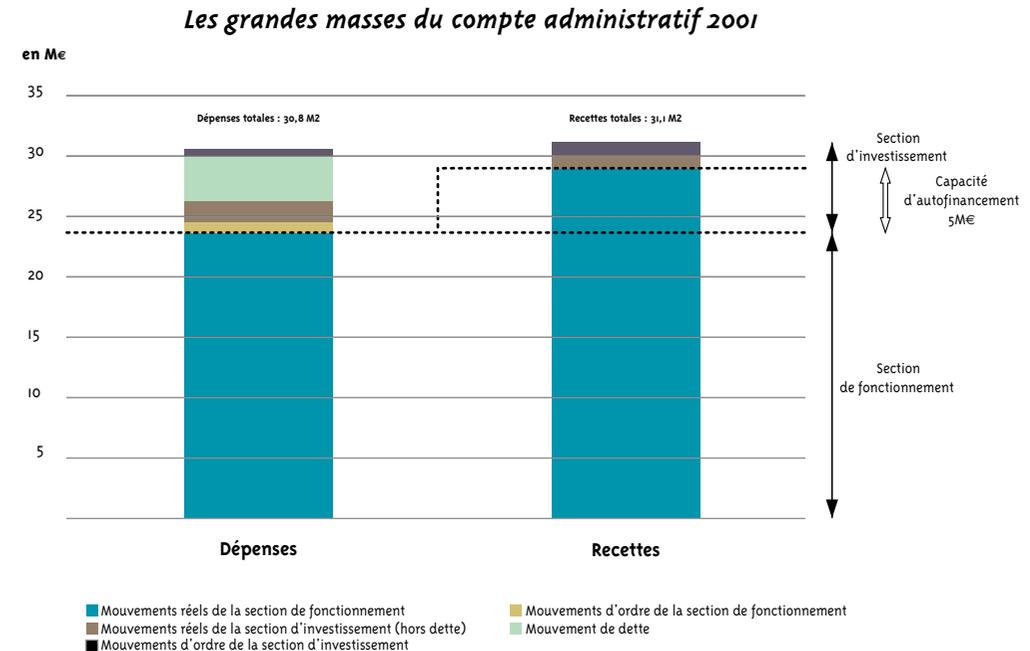
Les moyens humains

- Au 31/12/02, la Communauté compte 33 agents dont 6 contractuels. En 2002, cinq nouveaux agents sont entrés dans l'effectif. Ils sont venus renforcer les services suivants: services techniques, service culturel, service équipement sportif, ressources humaines.
- Le coût du personnel en 2002 dans le budget de la Communauté a représenté 1,575 M€ soit environ 6,6% des dépenses réelles de fonctionnement.



Le compte administratif 2002 : Grands équilibres - Soldes d'épargne

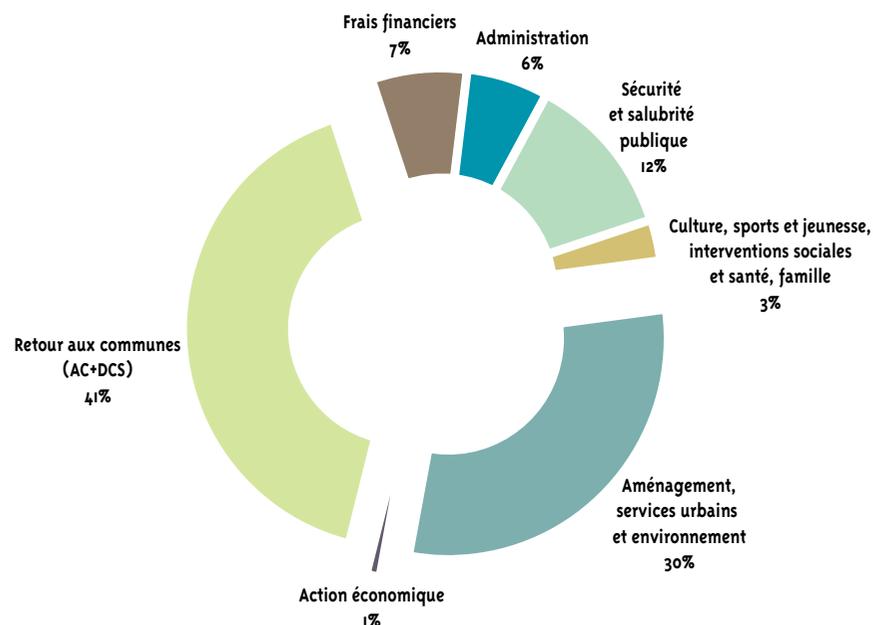
- En 2002, les dépenses et les recettes du compte administratif approchaient 31 M€ (contre près de 22 M€ en 2001). Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (reflet de l'activité courante de la collectivité) s'élèvent à 23,8 M€, tandis que les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 5,5 M€.
- Le passage en TPU a engendré une forte augmentation des volumes budgétaires tant en recettes qu'en dépenses sans pour autant générer une progression des moyens de la communauté à due concurrence puisque la plus grande partie de la fiscalité supplémentaire perçue est reversée aux communes.
- L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle reflète la capacité à rembourser la dette sans recourir à des ressources exceptionnelles et à autofinancer les investissements. En ce sens, elle constitue un indicateur fondamental de la situation financière de la collectivité. Avec une épargne de 5 M€, la Communauté a dégagé sur ses recettes récurrentes un "excédent" de 17%.



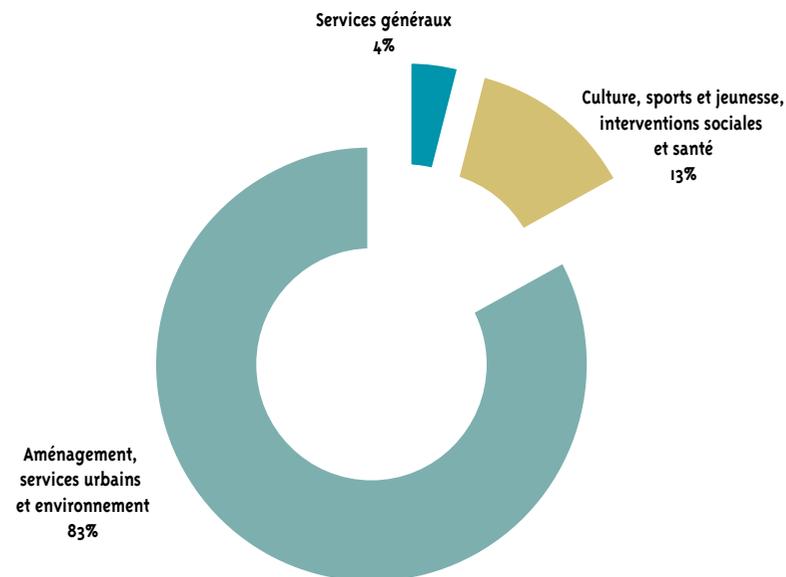
<i>Les soldes d'épargne en M€</i>		2002
Recettes réelles de fonctionnement	(1)	28,8
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	(2)	22,3
Epargne de gestion	(3) = (1)-(2)	6,5
Frais financiers y compris ICNE nets	(4)	1,6
Epargne brute (ou capacité d'autofinancement)	(5) = (3)-(4)	5,0
Remboursement d'emprunt	(6)	3,5
Epargne nette	(7) = (5)-(6)	1,5

Le compte administratif 2002 : Les dépenses

La décomposition des dépenses de fonctionnement



La décomposition des dépenses d'investissement hors dette



- Les 23,8 M€ de dépenses de fonctionnement sont principalement répartis sur quatre grands domaines (à l'exclusion des frais financiers et des transferts entre section) :

- Aménagement, service urbain et environnement : 7,0 M€ dont 4,198 M€ correspondant au coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères et 2,198 M€ au coût du service de transports urbains
- Sécurité et salubrité publique : 2,9 M€ de participation au SDIS 45
- Administration : 1,5 M€

- **Retours vers les communes : 10,0 M€ ce qui représente près de 41% des dépenses de fonctionnement de la communauté.**

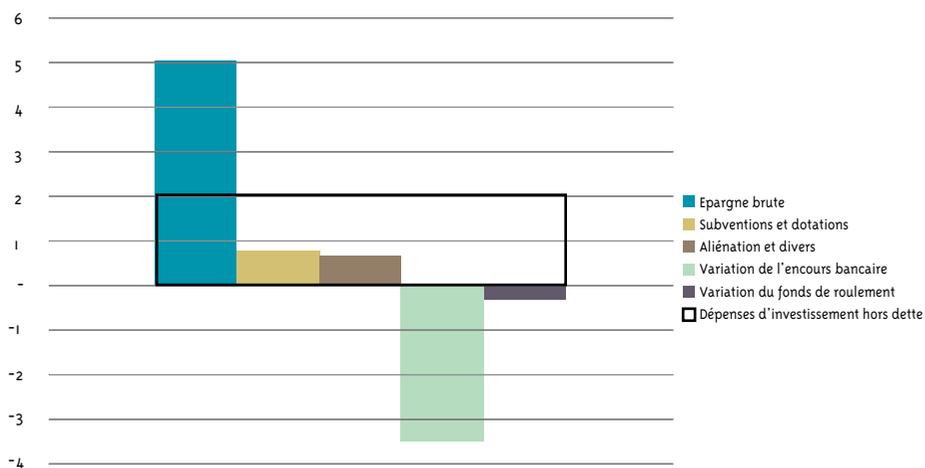
- Les dépenses d'équipement directes de la collectivité s'élèvent à 1,5 M€ et concernent à 83% l'aménagement et les services urbains (acquisition de matériel de transport, travaux de voirie et d'assainissement pluvial). Cette faiblesse conjoncturelle des résultats tient à la mise en place en 2002 de la nouvelle Communauté d'agglomération.

Le compte administratif 2002 :

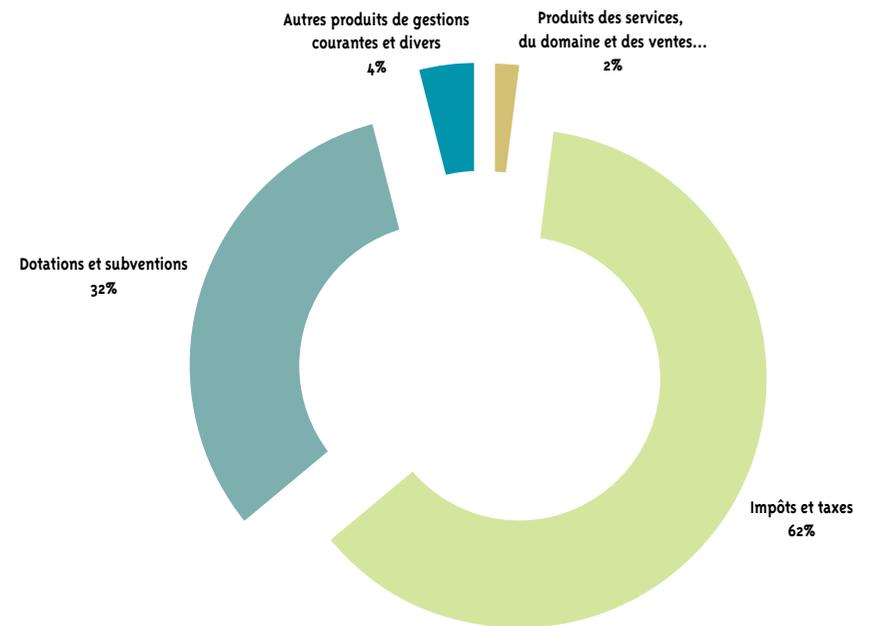
Les recettes

- Les 28,8 M€ de recettes réelles de fonctionnement sont constitués à 63% de recettes fiscales (15,7 M€ de taxe professionnelle et 2,1 M€ de versement transport) auxquels s'ajoutent 6,5 M€ de compensations fiscales versées par l'Etat (soit 23% des recettes). L'Etat verse également 2,6 M€ de participations (DGF, DGD, emplois-jeunes...) soit 9% des recettes. La fiscalité et les participations de l'Etat représentent donc 72% des recettes de la Communauté. **Néanmoins, sur 28,8 M€ de recettes, 10 M€ sont automatiquement reversés aux communes. Les recettes nettes de la Communauté ne sont en réalité que de 18,8 M€.**

Le financement de l'investissement



La décomposition des recettes de fonctionnement



- En 2002, les dépenses d'investissement ont été intégralement auto-financées. L'épargne brute d'un niveau de 5 M€ excède le volume des dépenses hors dette qui s'établit à 2 M€, ce qui autorise une diminution de la dette bancaire de l'ordre de 3,4 M€. Les autres ressources (FCTVA, subventions, aliénations...) s'élèvent à 1,3 M€. Le fonds de roulement augmente légèrement (+ 0,3 M€).

Le compte administratif 2002 :

La dette

- En 2002, la Communauté se désendette à hauteur de 3,4 M€. En effet, elle n'a pas contracté d'emprunts nouveaux alors qu'elle a remboursé près de 3,4 M€ de dette ancienne. La charge de la dette (intérêts et capital) représente 17% des recettes réelles de fonctionnement. L'endettement est correct par rapport aux capacités financières de la collectivité puisque la capacité de désendettement s'établit à moins de 5 ans.

<i>Quelques ratios</i>	2002
Dette au 31/12/01 au compte de gestion hors ICNE en M€	23,7
Capacité de désendettement en années (dette/épargne brute)	4,8
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	17%
Intérêt/recettes réelles de fonctionnement	5%

- La Communauté dispose également d'un budget annexe "assainissement" (cf. compétence Assainissement). Ce budget révèle une dette de 18,2 M€ au 31/12/02. En 2002, la Communauté a remboursé 2,1 M€ et a mobilisé des nouveaux emprunts à hauteur de 3,0 M€ soit un endettement en augmentation de 0,9 M€.

Les principaux investissements de l'année 2002

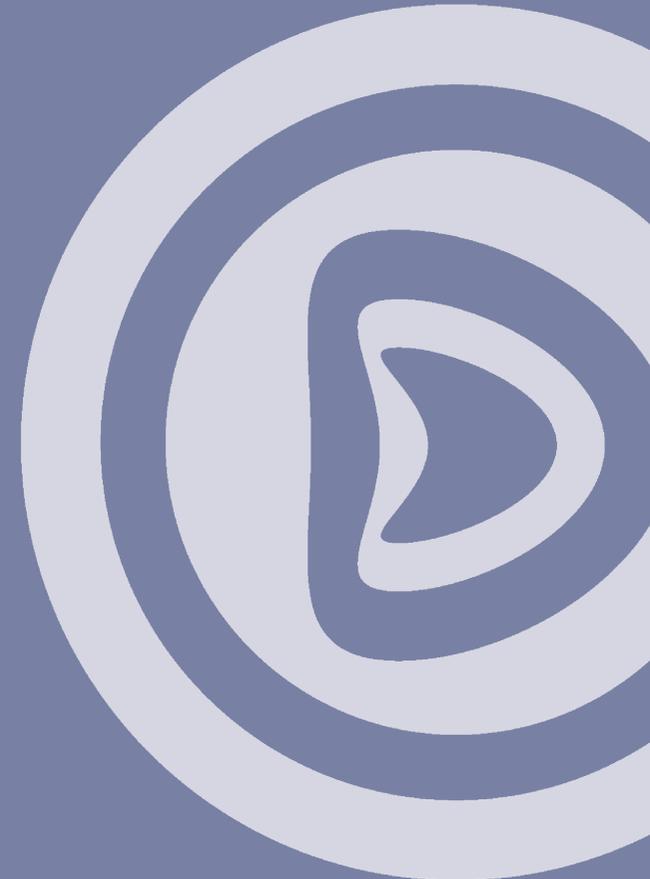
- La Communauté a réalisé pour 0,214 M€ d'investissements en matériel de transport pour l'exercice de sa compétence "transport urbain". Il s'agit principalement de l'acquisition d'un bus mis à disposition de la STAM.
- Elle a également réalisé pour 0,060 M€ de travaux dans les bâtiments de l'institut médico-éducatif.
- L'assainissement pluvial a représenté en 2002 une enveloppe de 0,150 M€ de dépenses auxquels s'ajoute 0,025 M€ de dépenses sur le bassin d'orage d'Amilly.
- En matière de voirie, 0,392 M€ ont été investis ainsi que 0,050 M€ pour terminer la réalisation du giratoire et de la voirie rue Saint Just à Châlette - ZAC château blanc.
- En 2002, le démarrage des travaux concernant l'entrée nord a coûté 0,138 M€.
- La Communauté poursuit également son schéma de jalonnement avec 0,129 M€ d'investissements en signalétique.



Annexe :

la composition des Commissions

- *Commission des finances*
- *Commission des travaux*
- *Commission urbanisme et logement*
- *Commission transports*
- *Commission des affaires culturelles*
- *Commission des affaires sociales*
- *Commission de l'environnement*
- *Commission de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées*
- *Commission permanente d'appel d'offres*
- *Commission développement économique et touristique - formation - emploi*
- *Commission d'évaluation des transferts de charges*
- *Commission consultative pour les services publics*
- *Commission des sports*
- *Commission intercommunalité*





Commission des finances

Vice-Président de la commission : Frank Supplisson

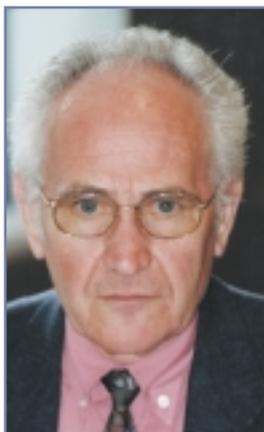
	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Jean-Louis RIZZO Paul FERRARI Franck DEMAUMONT Jean-Claude LE DANVIC Frank SUPPLISSON Dominique LAURENT Bernard DELAVEAU André PRIGENT	Christian BERTHIER



Commission des travaux

Vice-Président de la commission : Gérard DUPATY

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Gérard DUPATY François KOVACS Jean-Pierre TISSEYRE Jean-Claude LE DANVIC Benoît DIGEON Dominique LAURENT Bernard DELAVEAU Daniel POINT	Christophe RAMBAUD



Commission urbanisme et logement

Vice-Président de la commission : Jean-Claude LE DANVIC

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Guy HAGHEBAERT Paul FERRARI Eric PEPIN Jean-Claude LE DANVIC Bernard VAILLANT Claude THIERRY Serge JOUDRIER André PRIGENT	Claire PRIEUX



Commission transports

Vice-Président de la commission : Daniel POINT

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Jean-Louis RIZZO François KOVACS Jackie GABEREAU Robert LOPES Philippe MALET Claude THIERRY Bernard DELAVEAU Daniel POINT	Christophe RAMBAUD



Commission des affaires culturelles

Vice-Président de la commission : Bernard DELAVEAU

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Baudouin ABRAHAM François KOVACS Nicole BEDEZ André ROMAN Françoise BRISARD Isabelle BRICHE Bernard DELAVEAU Denise SERRANO	Bernard HUC



Commission des affaires sociales

Vice-Président de la commission : Franck DEMAUMONT

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Colette MARIN Paul FERRARI Franck DEMAUMONT Christian CHESNEL Françoise DELACROIX Claude THIERRY Serge JOUDRIER Denise SERRANO	Brigitte BRESZINSKI



Commission de l'environnement

Vice-Président de la commission : Paul FERRARI

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Michel PECHER Paul FERRARI Christian BERTHIER André ROMAN Bernard DUVAL Claude THIERRY Serge JOUDRIER André PRIGENT	Claire PRIEUX



Commission de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées

Vice-Président de la commission : Dominique LAURENT

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Guy HAGHEBAERT François KOVACS Gérard VAILLANT André ROMAN Maurice SOUCHET Dominique LAURENT Serge JOUDRIER Roland BOURDOIS	Jackie GABEREAU



Commission permanente d'appel d'offres

Monsieur le Président et son représentant : Gérard DUPATY

	titulaires	suppléants
	Daniel POINT	Bernard DELAVEAU
	François KOVACS	Guy HAGHEBAERT
	André ROMAN	Maurice SOUCHET
	Franck DEMAUMONT	Christian BERTHIER
	Dominique LAURENT	Bernard DUVAL



Commission développement économique et touristique - formation - emploi

Président de droit et rapporteur : Jean-Pierre DOOR / Vice-Président de la commission : Guy HAGHEBAERT

	titulaires	suppléants
Amilly	Guy HAGHEBAERT	Eric PEPIN
Cepoy	Paul FERRARI	
Châlette	Bernard HUC	
Corquilleroy	Jean-Claude LE DANVIC	
Montargis	Philippe MALET	
Pannes	Isabelle BRICHE	
Paucourt	Bernard DELAVEAU	
Villemandeur	André PRIGENT	



Commission d'évaluation des transferts de charges

Président de la commission : Dominique LAURENT / Vice-Président de la commission : Régis GUERIN

	titulaires	suppléants
Amilly	Jean-Louis RIZZO	Guy HAGHEBAERT
Cepoy	Régis GUERIN	Corinne JOURDAN
Châlette	Franck DEMAUMONT	Christian BERTHIER
Corquilleroy	Jean-Claude LE DANVIC	André ROMAN
Montargis	Nadia GUITARD	Marie-Claire TICOT
Pannes	Dominique LAURENT	Claude NAVES
Paucourt	Madame BERTHAULT	Muriel PARASKIOVA
Villemandeur	André PRIGENT	Roland BOURDOIS



Commission consultative des services publics locaux

Vice-Président de la commission : Eric PEPIN

	titulaires	suppléants
Amilly	Jean-Louis RIZZO	Jean-Pierre TISSEYRE
Cepoy	François KOVACS	
Châlette	Eric PEPIN	
Corquilleroy	Jean-Claude LE DANVIC	
Montargis	Jacques PATTE	
Pannes	Isabelle BRICHE	
Paucourt	Bernard DELAVEAU	
Villemandeur	Daniel POINT	



Commission des sports

Vice-Président de la commission : Frank SUPPLISSON

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Jean-Charles LAVIER Paul FERRARI Christophe RAMBAUD André ROMAN Frank SUPPLISSON Isabelle BRICHE Serge JOUDRIER André PRIGENT	Jackie GABEREAU



Commission intercommunalité

Vice-Président de la commission : Jean-Louis RIZZO

	titulaires	suppléants
Amilly Cepoy Châlette Corquilleroy Montargis Pannes Paucourt Villemandeur	Jean-Louis RIZZO Paul FERRARI Franck DEMAUMONT Jean-Claude LE DANVIC Frank SUPPLISSON Isabelle BRICHE Bernard DELAVEAU Daniel POINT	Eric PEPIN



Directeur de la publication : **Jean-Pierre DOOR** • Rédaction : **Jean-François PEZAIRE, Valérie BILLUART** • E-mail : agglo-montargoise@wanadoo.fr • Tél. 02.38.95.02.02. • Fax : 02.38.95.02.29
ISSN : 1632-8523 • Conception et réalisation : Défensevènement 01.41.34.23.45 • Maquette : Studio Ulysse 03.20.26.06.28

